

Biodiversité : la France dédie un milliard aux trésors naturels d'Outre-mer

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / MARINA BOISDUR

3 janvier 2024



À la fin de l'année 2023, le gouvernement français a présenté la version finale de sa "Stratégie Nationale Biodiversité 2030" (SNB), comprenant 40 mesures phares. La plupart sont axées sur les Outre-mer, qui abritent 80% de la biodiversité nationale. Le document prévoit qu'à partir de 2024, plus d'un milliard d'euros sera alloué par l'État à la protection de la nature et de l'eau.

Avec ses territoires hexagonaux et ultramarins, la France occupe une place singulière sur la scène internationale. Elle détient le deuxième plus grand espace maritime

mondial. Selon la SNB 2030, la France abrite 10% des espèces connues sur la planète, avec plus de 600 nouvelles espèces décrites chaque année, principalement en Outre-mer. De plus, la France se classe au sixième rang mondial pour le nombre d'espèces menacées répertoriées sur la Liste rouge de l'UICN.

Le document souligne que bien que les territoires ultramarins ne représentent que 0,08% de toutes les terres émergées, ils concentrent 80% de la biodiversité nationale. La France exerce sa juridiction sur le deuxième espace maritime mondial, principalement en Outre-mer, comprenant des récifs coralliens et des lagons représentant plus de 10% de la superficie mondiale corallienne et plus de 20% des atolls mondiaux.

Le niveau élevé d'endémisme découle principalement du caractère insulaire des territoires ultramarins, où plus de 98% de la faune vertébrée et 96% des plantes vasculaires spécifiques à la France se concentrent sur seulement 22% des régions ultramarines.

A la suite de la consultation des acteurs territoriaux et de la société civile, la SNB a identifié trois axes de travail majeurs : le développement économique endogène respectueux de la biodiversité, les fonctionnalités du continuum terre-mer et l'aménagement du territoire, ainsi que les liens humain-nature et la protection de la biodiversité.

La gouvernance spécifique en Outre-mer de la Stratégie nationale biodiversité 2030 s'appuiera sur les comités de l'eau et de la biodiversité, les conseils de bassins

maritimes, les conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel, tout en tenant compte des instances coutumières et en renforçant la participation citoyenne.

La SNB comprend 40 mesures, dont le renforcement de la protection des espèces menacées. D'ici 2030, un plan de conservation protégera les 300 espèces endémiques les plus menacées selon les critères de l'UICN. De plus, le premier recensement exhaustif de la biodiversité nationale, tant en Outre-mer qu'en Hexagone, sera réalisé d'ici 2027, renforçant les réseaux naturalistes grâce aux nouvelles technologies de l'ADN environnemental.

La dynamique d'extension et de consolidation des aires protégées se poursuivra, avec un accent particulier sur les écosystèmes exceptionnels, visant à protéger 100% des récifs coralliens ultramarins d'ici 2025 et à mettre en place des mesures de conservation pour 65% des mangroves d'ici 2030. En outre, la création d'un nouveau parc national des zones humides est prévue d'ici 2030, tandis que le nombre de territoires emblématiques couverts par un label Grands Sites de France sera doublé d'ici 2027.